

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-2-15-1

Séance du lundi 21 février 2022

ATTRIBUTION ANTICIPÉE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DU PARC TEXTILE DE WESSERLING

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SITZENSTUHL Charles, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BUFFA Jean-Claude donne procuration à HELDERLE Emilie
CLAUSS Robin donne procuration à HOULNE Monique
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à DOLLINGER Isabelle
DELATTRE Cécile donne procuration à RUCH Valérie
DILIGENT Danielle donne procuration à MATT Nicolas
DREYFUS Isabelle donne procuration à SUBLON Yves
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à HELDERLE Emilie
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à REYMANN Anne
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à BIHL Pierre
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MEYER Philippe donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à LORENTZ Michel
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis

SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara
SCHULTZ Denis donne procuration à LORENTZ Michel
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie
STRAUMANN Eric donne procuration à BIERRY Frédéric
SUBLON Yves donne procuration à KRIEGER Laurent
VOGT Victor donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

HAGENBACH Vincent
JEANPERT Chantal
ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente ;
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets ;
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé ;
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Haut-Rhin n° 2020-1-7-2 du 17 du janvier 2020 relative à la convention de partenariat et de fonctionnement avec l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de WESSERLING 2020-2022, signée le 23 janvier 2020 ;
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente ;
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-8-8-6 du 6 décembre 2021 relative à l'exécution anticipée du Budget 2022 ;
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- VU l'avis de la Commission Sud ALSACE - SAINT-LOUIS - SUNDGAU – THUR - DOLLER du 10 février 2022 ;
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue et autorise le versement en une fois d'une subvention de fonctionnement de 164 000 € à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de WESSERLING, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2021, conformément à l'annexe A à la présente délibération ;

- Approuve et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer l'avenant n° 4 à la convention du 23 janvier 2020 avec l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de WESSERLING, joint en annexe 1 à la présente délibération qui formalise l'octroi de cette aide.

Mmes Isabelle HECTOR-BUTZ, Annick LUTENBACHER, et MM. Maxime BELTZUNG, Raphaël SCHELLENBERGER, en tant que membres du Conseil d'administration au Parc textile de Wesserling, ne participent ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité